



Ville d'Esch- sur- Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
2023

Date de la convocation des conseillers:
2023

point de l'ordre du jour :

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du

Présents:

Absents :

Le Conseil Communal;

Objet: Règlement-taxe concernant le stationnement payant,

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins propose de modifier les taxes de stationnement résidentiel au sein de la Ville d'Esch-sur-Alzette;

Vu sa délibération du 25 octobre 2018 concernant le règlement-taxe concernant le stationnement payant;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de circulation de la Ville d'Esch-sur-Alzette du 4 mai 2018 ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

arrête

Le règlement-taxe distingue deux types de stationnement à travers les divers secteurs du territoire d'Esch-sur-Alzette.

- Le stationnement courte durée dans trois zones tarifaires distinctes :
 - la zone Rouge Esch-Centre, comprenant les quartiers Al Esch et Brill, tel que défini en détail par la suite, avec un tarif de 1,70 €/h
 - la zone Jaune Esch—Péricentre, comprenant les quartiers Clair-Chêne, Dellheicht, Grenz, Neiduerf, Schlassgoard, Uecht et Wobrecken, tel que défini en détail par la suite, avec un tarif de 1,30 €/h
 - la zone Vert – Esch-Périphérie, comprenant les quartiers Belval, Bruch, Fettmeth, Lalleng, Lankelz, Raemerich, Sommet, Universitéit et Zaepert, tel que défini en détail par la suite, avec un tarif de 1,30 €/h
- Le stationnement longue durée :

tarif de 0,50 €/h sur différents parkings, tel que défini en détail par la suite

1 Stationnement payant

1.1 Emplacements de parcage payant avec une durée limitée à 2 heures de stationnement:

- a) zone Jaune - parking place de la Frontière, - parking place des Terres- Rouges
- b) zone Vert – pénétrante de Lankelz, sur le parking à la hauteur de l'école Nonnewisen
- c) zone Vert – rue de Luxembourg parking à la hauteur du cimetière

Tarifs pour les emplacements:

1,30 € par heure de stationnement
2,60 € tarif maximal pour 120 minutes
0,30 € tarif minimal

Les taxes sont dues les jours ouvrables pour la période de 08h00 à 18h00

1.2 Emplacements de stationnement et de parcage payants avec une durée limitée à 3 heures de stationnement ou de parcage :

- a) zone Jaune - Place des Sacrifiés 1940 - 1945
- b) zone Vert - Boulevard Hubert Clément, tronçon entre le rond-point Hubert Clément et le rond-point à la hauteur de la rue Dr Emile Colling, le parking devant le hall omnisport Henri Schmitz inclus, le parking sur la place de l'Exposition

Tarif :

1,30 € par heure de stationnement
0,30 € tarif minimal

Le paiement d'une taxe d'au moins 2,60 € donne droit à 60 minutes de stationnement gratuit supplémentaire.

Les taxes sub 1.2a sont dues les jours ouvrables du lundi au vendredi pour la période de 08h00 à 19h00 et les samedis ouvrables de 08h00 à 18h00.

Les taxes sub 1.2b sont dues les jours ouvrables du lundi au vendredi pour la période de 08h00 à 18h00 et les samedis ouvrables de 08h00 à 14h00.

1.3 Emplacements de stationnement et de parcage payants avec une durée limitée à 10 heures de stationnement ou de parcage :

- a) - Parking St Joseph le long des jardins des immeubles de la rue Large et les rangées du milieu
- Bd Prince Henri sur le parking sous le viaduc entre la Zénon Bernard et le rond-point um Daich
- b) - Rue Barbourg, tronçon entre la rue des Mines et l'immeuble N°15 – rue Jos. Kieffer – rue Henri Koch – rue J.-P. Bausch sur le parking à la hauteur de l'immeuble N°100 du côté impair
- c) - Boulevard Aloyse Meyer (ancien Parking Arbed)
- d) - Bd Charles de Gaulle (Parking Raemerich)

Tarif :

0,50 € par heure de stationnement
5,00 € tarif maximal pour 10 heures
3,00 € tarif minimal

Les taxes sub 1.3a sont dues les jours ouvrables pour la période de 08h00 à 19h00.
Les taxes sub 1.3b, 1.3c et 1.3d sont dues les jours ouvrables du lundi au vendredi pour la période de 08h00 à 18h00

1.4 Secteurs à stationnement résidentiel avec une durée de stationnement payant limitée à 2 heures de stationnement:

a) secteur Dellhéicht – zone Jaune:

Rue Gaston Barbanson - rue de Belvaux - rue du Cimetière – rue Marie Curie - rue Dellhéicht - rue du Fossé, tronçon de rue entra la rue Large et la rue de Luxembourg, du côté impair - rue de l'Hôpital - rue Mathias Koener - rue Large - Place des Libérateurs - rue de Luxembourg - rue Emile Mayrisch - square Emile Mayrisch - rue Léon Metz - rue Jean-Pierre Michels - rue Robert Schuman - rue Jos Wester - rue Würth- Paquet - Parking St Joseph range à côté du cimetière

b) secteur Al Esch – zone Rouge :

Rue de l'Alzette - rue St Antoine - rue des Artisans - rue Berwart - rue Simon Bolivar - Place Boltgen - rue Boltgen - rue Helen Buchholtz - rue Burgoard - rue du Canal - ruelle du Château - rue du Commerce – rue Marie Curie - rue de l'Eau - montagne de l'Ecole - rue de l'Ecole place de l'Eglise - rue de l'Eglise - rue du Faubourg - rue de la Fontaine - rue du Fossé, tronçon de rue entre la Place des Remparts et la rue de Luxembourg - avenue de la Gare - rond-point Op der Goar – Grand-rue - place Grobirchen - place de l'Hôtel de Ville - rue des Jardins - rue St Jean - rue St Joseph - rue curé Jacques Kayser - boulevard John F. Kennedy - rue de la Libération - rue de Luxembourg - rue St Martin – rue Emile Mayrisch - Place Norbert Metz - Place St Michel - rue de la Montagne - petite rue du Moulin - rue du Moulin - rue Ferdinand Nothomb - rue Jean Origer - Quartier -rue Ernie Reitz - place des Remparts - rue des Remparts - rue St Vincent

c) secteur Wobrecken – zone Jaune :

Cité Salvador Allende - rue de Belvaux - rue Jean Berg - rue Nicolas Bieber - rue Micky Bintz-Erpelding - rue Charly Gaul - boulevard Grande-Duchesse Charlotte - rue Winston Churchill - rue François Donven - rue Henri Dunant - rue Pierre Goedert - rue Henri Habig - rue Frédéric Joliot-Curie - rue Théodore Kapp - rue Dr Jean-Pierre Knaff - rue de Luxembourg - rue du Lycée- rue Jean-Pierre Michels - avenue de la Paix - place de la Paix - rue Général Georges S. Patton - résidence Jean Pierre Theisen - rue de la Tuilerie

d.1) secteur Brill – zone Jaune :

rue Dieswee - rue André Koch

d.2) secteur Brill – zone Rouge:

Rue de l'Alzette - rue Zénon Bernard - rue Xavier Basseur - rue du Brill - rue du Canal - rue Pierre Claude - rond- point - Um Daich - rue Dicks - rue de l'Industrie - boulevard

John F. Kennedy - rue de la Libération - rue Nelson Mandela - rue du Moulin - rue Louis Pasteur - boulevard Prince Henri - parking sous le viaduc au Bd Prince Henri, tronçon entre la rue Z. Bernard et le Bd JF Kennedy - place de la Résistance - rue du X Septembre - rue Caspar-Mathias Spoo

e) secteur Clair-Chêne - zone Jaune :

Rue Jean l'Aveugle - rue de Belvaux - place Benelux - rue Henry Bessemer - cité Louis Blum - rue Clair-Chêne - place des Franciscains - rue des Franciscains - rond-point Charles de Gaulle - rue St Henri - place Jean Jaurès - rue Jean Jaurès - place Léon Jouhaux - rue Léon Jouhaux - rue Aloyse Kayser - boulevard Pierre Krier - rue de Macon - rue du 1^{ier} Mai - rue Karl Marx - rue Michel Rodange - rond-point an der Schmelz - rue Sidney Thomas - rue de l'Usine - rue du Viaduc - rue Léon Weirich

f.1) secteur Uecht - zone Jaune :

Rue des Argentins - rue Jean l'Aveugle - rue Ste Barbe - rue des Champs - rue des Charbons - rond-point um Däich - rue Thomas Edison - rue du Fossé, tronçon de rue entra la rue du Canal et la Place des Remparts - place Victor Hugo - rue Victor Hugo - rue Jean Jaurès, tronçon de rue entre la rue Edison et la rue Victor Hugo - rue Victor Hugo, du côté pair - place Jean Jaurès - rue Jean Jaurès, tronçon de rue entre la rue Victor Hugo et la rue Karl Marx - rue Dominique J. Hoferlin - rue Aloyse Kayser - rue Large - rue Abbé Jules Lemire - rue des Maquisards - rue des Martyrs - rue du Nord, tronçon de rue entra la rue Victor Hugo et la rue de l'Usine - rue du Nord, tronçon de rue entra la rue du Fossé et la rue Victor Hugo - rue Louis Petit - boulevard Prince Henri, tronçon de rue entre le rond-point um Däich et la rue Victor Hugo - rue Jean Schortgen - place de Stalingrad - rue de Stalingrad - rue 98i Sidney Thomas - rue de l'Usine - rue du Viaduc - rue Léon Weirich

f.2) secteur Uecht - zone Rouge :

rue du Canal

g.1) secteur Grenz/Hiehl - zone Jaune :

Rue des Acacias - rue d'Audun - rue Barbourg - rue Jean- Pierre Bausch - rue Hiehl - le Kazeberg - rue Pierre Kersch - rue de la Lorraine - rue des Mines - rue des Mineurs - rue Renaudin - rue des Sports - avenue des Terres-Rouges - rond-point des Terres-Rouges.

h) secteur Neiduerf - zone Jaune :

Rue Dr Philippe Bastian - Burgronn - rue Emile Eischen - Dieswee - rue Albert Goedert - sentier de Kayl - Kleesgrändchen - Cité Fr. Leesberg - Neiduerf - rue St Nicolas - rue des Noyers - rue de Rumelange - rue de Schifflange - Schneier - rue de la Source - rue du Stade

i) secteur Cinquantenaire - zone Vert :

Rue de l'Aérodrome - Boulevard Grande-Duchesse Charlotte - rue du Cinquantenaire - boulevard Hubert Clément - rue de la Colline - rue Dr Emile Colling - rue de Cologne - rue Jean Erpelding - rue Victor Ewen - place d'Europe - place de l'Exposition - rue de Liège - rue de Lille - rue Léon Kinsch - pénétrante de Lankelz - rue Nicolas Mannes - place Jean-Pierre Manternach - rue de Mondercange - avenue de la Paix - rue Jean-Pierre Pierrard - rue Eugène Reichling - rue de Rotterdam - cité Dr Schaeftgen - rue Léon Thurm - rue de Tilburg - rue de Turin - rue Victor Wilhelm - rue Jean Wolter - rue de Bergem - Cité Ceca - rue Antoine Diederich - an den Drieschen - Bd Pierre Dupong - rue Romain Fandel - rue de Luxembourg - rue de Lallange - pénétrante Lallange - rue Léon Lamort - rue Legallais - rue Montpellier - rue Eugène Mousset - Place de la Paix - rue Portland - Pudel - rue Michel Rasquin - Cité Michel Rasquin - rue Cathérine Schleimer-Kill - Résidence Theisen - rue Henri Tudor - rue Théodore de Wacquant

j) secteur Belval-Homecht - zone Vert :

Rue de Belval

k) secteur Bruch - zone Vert :

Place Benelux - rue de Belvaux - rue du Bois - Cité Joseph Brebsom - Bd Charles de Gaulle - Rond-point Charles de Gaulle - rue d'Ehlerange - Bd Pierre Krier - Cité

Pierre Krier – Place Pierre Krier – rue du Laminoir – rue Michel Lentz – rue Marcinelle – rue Marie Muller-Tesch – rue Marcel Reuland – rue du Tramway- rue Batty Weber

l) Zaepert – zone Vert :

Rue de l'Acier – rue Laura Bassi – Place Benelux – rue Louis Braille – rue Guillaume Capus – rue François Cigrang – rue Marcelle Dauphin - rue d'Ehlerange – rue Albert Einstein – Bd Grande-Duchesse Charlotte - rue Edouard Fellens – rue des Fondateurs – rue Germain Sophie – rue Joseph Hackin - rue Jos. Kieffer – Pénétrante de Lankelz – rue Lankelz – rue Gabriel Lippmann - rue Ada Lovelace – rue Maria Mitchell – rue Lise Meitner - rue Victor Neuens – rue Florence Nightingale – rue Blaise Pascal – Place Adeline Pelligrino – rue Rosalind Franklin - rue Arthuer Useldinger – Cité Verte – rue Dr Welter

m) secteur Raemerich – zone Vert :

Cité de l'Espérance – rue Guillaume J. Kroll – rue de Moedling – rue d'Offenbach – rue de Puteaux – rue de Raemerich – rue des Romains – rue de Saint Gilles – rue de Velletri

n) secteur Lalleng – zone Vert

Rue de l'Aérodrome – rue de Bergem – Cité Ceca - boulevard Grande-Duchesse Charlotte - rue du Cinquantenaire – boulevard Hubert Clément – rue de la Colline – rue Dr Emile Colling -rue de Cologne – rue Antoine Diederich – an den Drieschen – Bd Pierre Dupong - rue Jean Erpelding - rue Victor Ewen - place d'Europe – place de l'Exposition – rue Romain Fandel - rue de Liège - rue de Lille – rue de Luxembourg - rue Léon Kinsch - rue de Lallange - pénétrante Lallange – rue Léon Lamort - pénétrante de Lankelz – rue Legallais - rue Nicolas Mannes – place Jean-Pierre Manternach – rue de Mondercange – rue Montpellier - rue Eugène Mousset - avenue de la Paix – Place de la Paix -rue Jean-Pierre Pierrard – rue Portland –Pudel- rue Michel Rasquin – Cité Michel Rasquin - rue Eugène Reichling - rue de Rotterdam – cité Dr Schaeftgen – rue Cathérine Schleimer-Kill- Résidence Theisen - rue Léon Thurm - rue de Tilburg- rue Tudor - rue de Turin – rue Théodore de Wacquant - rue Victor Wilhelm – rue Jean Wolter

o) secteur Universitéit – zone Vert

Passage de l'Académie – rue Jane Addams - rue Gustave Eiffel – Porte de France – avenue des Hauts-Fourneaux - Boulevard du Jazz – rue le Bataclan – boulevard des Lumières – avenue du Rock'n'Roll - avenue du Swing

Tarifs pour les emplacements sub 1.4a ; 1.4c ; 1.4d.1 ; 1.4e ; 1.4f.1 ; 1.4g.1 ; 1.4h ; 1.44i ; 1.4j ; 1.4k ; 1.4l ; 1.4m, 1.4n et 1.4o:

1,30 € par heure de stationnement
2,60 € tarif maximal pour 120 minutes
0,30 € tarif minimal

Tarifs pour les emplacements sub 1.4b ; 1.4d.2 ; 1.4f.2 et 1.4g.2 :

1,70 € par heure de stationnement
3,40 € tarif maximal pour 120 minutes
0,40 € tarif minimal

Les taxes sub 1.4a ; 1.4c ; 1.4e ; 1.4f.1 ; 1.4f.2 ; 1.4g.1 ; 1.4g.2 ; 1.4h,1.4i,2.4j, 1.4k, 1.4l, 1.4m 1.4n et 1.4o sont dues les jours ouvrables pour la période de 08h00 à 18h00
Les taxes sub 1.4b, 1.4d.1 et 1.4d.2 sont dues les jours ouvrables pour la période de 08h00 à 19h00

1.5 Secteurs à stationnement résidentiel avec une durée de stationnement payant limitée à 10 heures de stationnement:

a) Secteur Neiduerf :

- Parking à la hauteur des immeubles N°71 à N°109

b) Secteur Zaepert :
- rue Jos. Kieffer

c) Secteur Belval-Homecht
- rue de Belval, tronçon entre l'entrée du parking camionnettes et l'immeuble N°35

d) Secteur Sommet Zare :
- Zare-Sommet

Tarif :

0,50€ par heure de stationnement
5,00 € tarif maximal pour 10 heures
3,00 € tarif minimal

Les taxes sub 2.5a, 2.5b, 2.5c et 2.5d sont dues les jours ouvrables pour la période de 08h00 à 18h00

La présente délibération abroge tous les règlements- taxes concernant le stationnement payant antérieurs.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures